



APPEL D'OFFRES
Achat d'un groupe électrogène
Délivré par : Counterpart International

Date d'émission : 22 mai 2026
Numéro de l'appel d'offres : CI-MGD-1130-RFQ-15/2026
Intitulé de l'appel d'offres : **Achat d'un groupe électrogène**
Délai pour poser des questions : 27 mai, 2026
Délai fixé pour les réponses : 01 juin, 2026
Date de clôture de réception des offres : **05 juin, 2026 à 17 :00 heures**
Soumettre les questions et offres à : mgd.benin@counterpart.org

Pour assurer le bon fonctionnement de ses bureaux à Cotonou et Parakou COUNTERPART International (ci-après COUNTERPART) lance un appel d'offres auprès de fournisseurs ou d'établissements régulièrement et légalement établis au Bénin et spécialisés dans la vente et le service de groupe électrogènes. Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'une entreprise pour la fourniture et l'installation d'un **groupe électrogène**. Les sociétés ou établissements soumissionnaires doivent avoir une solide expérience dans la vente et la maintenance d'équipements de groupe électrogènes.

1. INTRODUCTION/CONTEXTE

Chez Counterpart International, nous pensons que les personnes les plus proches des défis sont les mieux placées pour les résoudre, mais elles ne devraient pas avoir à le faire seules. Depuis plus de 60 ans, nous travaillons en partenariat avec des communautés du monde entier pour transformer les idées locales en solutions durables. Nous associons la vision locale aux opportunités mondiales, en travaillant aux côtés de dirigeants, d'organisations et de réseaux pour construire des communautés inclusives et résilientes où les gens s'épanouissent. Nos programmes sont axés sur l'impact à long terme, en aidant les femmes à diriger et à développer leurs entreprises, en renforçant les systèmes alimentaires afin que les familles aient accès à des aliments nutritifs et à des moyens de subsistance durables, et en créant des voies pour le progrès économique et social. En tant que gestionnaire de confiance du financement du développement, Counterpart est connu pour sa transparence, sa responsabilité et ses résultats mesurables. Nous rassemblons les bons partenaires, les bonnes ressources et les bonnes idées pour aider les communautés à se bâtir une vie meilleure et un avenir plus durable, génération après génération.

Au Bénin, Counterpart et ses partenaires ont lancé un programme d'une durée de six (6) ans, financé par l'United States Department of Agriculture (USDA).

Ce programme vise à appuyer le gouvernement béninois dans la lutte contre la faim, l'amélioration de la santé des enfants et le renforcement du système d'enseignement primaire, à travers la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire.

Déployé dans les départements du Borgou et de l'Alibori, le programme intitulé « Diàna nu kéubi (La nourriture construit l'écolier) » bénéficiera aux élèves de 243 écoles.

Les soumissionnaires devront envoyer leurs devis et présenter des documents attestant de leurs expériences.

À la suite de cette phase de demande de devis, Counterpart émettra un contrat de prestation de services ou des bons de commande au soumissionnaire retenu.

2. PAYS DE SOURCE ÉLIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés au Benin.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
 - c. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

3. QUALIFICATIONS REQUISES / SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

#	Description	Quantité
	<p>Spécifications techniques - Groupe électrogène 15 kVA</p> <p>Puissance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance apparente : 15 kVA • Puissance active : 12 kW (facteur de puissance 0,8) • Tension : 220/230V (monophasé) ou 380/400V (triphasé) • Fréquence : 50 Hz • Vitesse : 1500 tr/min <p>Moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marque : Perkins ou équivalent • Type : Diesel 4 temps • Nombre de cylindres : 3 ou 4 (selon modèle) • Refroidissement : Liquide (radiateur) • Démarrage : Électrique (batterie 12V) <p>Alternateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type : Sans balais (brushless) • Régulation de tension : AVR (Automatic Voltage Regulator) • Classe d'isolation : H • Protection IP23 minimum <p>Performance & consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation moyenne : 3 à 5 litres/heure (selon charge) • Réservoir : 50 à 80 litres • Autonomie : 10 à 15 heures à 75 % de charge <p>Niveau sonore</p> <ul style="list-style-type: none"> • Version ouverte : plus bruyante • Version insonorisée : 65 à 75 dB à 7 mètres <p>Protections et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection basse pression d'huile • Protection haute température • Protection surcharge • Disjoncteur principal • Tableau de contrôle digital ou analogique • Châssis robuste avec silentbloks anti-vibration 	01

	<p>♦ Capacité indicative d'alimentation Un groupe de 15 kVA peut alimenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 à 8 climatiseurs 1,5 CV (avec démarrage échelonné) • Un bureau complet (éclairage, ordinateurs, imprimantes, routeurs) • Équipements techniques légers <p>Autres Précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe électrogène doit être fournis avec un inverseur adéquat (automatique) • Le groupe électrogène doit être installé sur un support solide avec toiture • L'installation et les tests du groupes électrogènes doivent être assurés par le fournisseur. • L'installation peut nécessiter une modification du réseau électrique, le fournisseur est responsable de tous les travaux <p>Conditions de livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livraison à Parakou 	
--	--	--

4. DÉLAI DE LIVRAISON

Le groupe électrogène doit être livré et installé au bureau de Counterpart à Parakou dans les meilleurs délais après la signature du contrat.

Adresses :

- Counterpart International, Parakou COMI GUEA

5. OFFRE DE PRIX

Les devis en réponse à cette demande d'offres doivent être détaillés en fonction de chaque poste et doivent être facturés à un prix forfaitaire, y compris tous les coûts opérationnels, et autres coûts. Les prix devront être présentés en **Francs CFA (XOF)**. Les offres resteront valides pendant au moins **90 jours** après la soumission de l'offre.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Être une entreprise légalement installée au Bénin avant le 31/12/2024 et spécialisée dans la vente et la maintenance de groupe électrogènes ;
- Le délai de livraison proposé ;
- Le nombre d'expériences concluantes avec des ONG sur des marchés similaires ;
- La conformité technique de l'offre par rapport à la demande
- La compétitivité financière de l'offre ;
- La soumission du certificat d'origine et/ou certificat d'authenticité du générateur proposé serait un atout.

NB : les critères relatifs à la proposition d'une garantie et d'un plan de maintenance pour une durée minimum de (01) un an sont obligatoires.

Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la proposition suit les instructions de l'appel d'offres, répond aux critères d'éligibilité et déterminée par une analyse de compromis comme étant la meilleure valeur basée sur l'application des critères d'évaluation suivants.

L'importance relative de chaque critère est indiquée par les scores ci-dessous :

Critères	Score
Offre financière en XOF (Hors TVA et avec TVA)	35
Notoriété du soumissionnaire par rapport aux attestations/références fournies pour des services similaires ou contrats antérieurs	25
La conformité technique de l'offre	30
Le délai de livraison	10
TOTAL	100

Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché sera uniquement faite sur la base des devis originaux et reçus dans les délais impartis.

Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et / ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de devis, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans son intérêt.
- Counterpart peut annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA ne participera pas à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution.

Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

7. INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES OFFRES

En outre, les soumissionnaires (organisations ou entreprises) devront fournir les documents suivants :

- Une copie du registre de commerce et de l'IFU ;
- Le coût quotidien détaillé TTC et en Hors Taxe avec la TVA indiquée séparément, et les procédures de paiement proposées avec calendrier ;
- Informations générales sur l'historique et l'expérience récente et pertinente du vendeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des références professionnelles (clients) concernant notamment des services similaires aux ONG.
- Le certificat d'authenticité attestation d'origine du groupe délivré par le fabricant ou un distributeur agréé (si disponible);
- La proposition d'une garantie et d'un plan de maintenance pour une durée minimum de (01)
- Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui envoie la meilleure proposition. Counterpart se réserve le droit de faire une offre de prix en fonction de la soumission initiale. Counterpart se réserve le droit de ne pas attribuer de prix s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être envoyées par courrier électronique au plus tard à la date de clôture de réception.

- Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

8. QUESTIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

Les questions concernant les exigences techniques ou administratives de cette demande de devis doivent être envoyées par email à mgd.benin@counterpart.org au plus tard le **27 mai, 2026**. Merci d'indiquer « **Achat de Groupe électrogène** » dans l'objet du mail.

Pas d'appels téléphoniques s'il vous plait.

NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, Counterpart avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par courriel.

Section 1 : Liste de vérification de l'offre

Pour aider les soumissionnaires à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation nécessaire pour répondre à cette demande de devis :

- Devis officiel, y compris les spécifications de services offerts
- Lettre d'accompagnement, signée par un représentant autorisé du soumissionnaire (voir section 2 pour le modèle)
- Copie du registre de commerce et de l'attestation IFU
- Les références avec leurs emails et leurs numéros de téléphone.

Section 2 : Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à: **Counterpart International Benin**
(Parcelle k. Lot 439 sise à togbin zone3)
Référence : **Achat d'un groupe électrogène**

À qui de droit :

Nous, soussignés, soumettons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande de offres mentionnée ci-dessus. Nous vous prions de recevoir notre offre ci-jointe.

Par la présente, nous reconnaissons et acceptons tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de l'offre mentionnée ci-dessus. Nous certifions également que l'entreprise ci-dessous - ainsi que les principaux dirigeants de l'entreprise et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette procédure d'appel d'offre conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, nous certifions que, au mieux de nos connaissances et croyances :

- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Nous n'avons aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande de offres mentionnée ci-dessus ; et
- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Nous comprenons et acceptons les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Nous certifions par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée : _____
Nom et titre du signataire : _____
Date : _____
Nom de l'entreprise : _____
Adresse de l'entreprise : _____
Téléphone de l'entreprise et site Web : _____
Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____
L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____
Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

9. NATURE DU CONTRAT

Un contrat à Prix Fixe en conformité avec l'offre retenue sera signé entre Counterpart et le soumissionnaire retenu.

Le règlement se fera comme suit : Paiement de 100% à la livraison.

Tous les paiements seront effectués en XOF, par chèque ou par virement à l'ordre du fournisseur.

10. Section 889 Covered Communications Equipment and Services Background:

Section 889 du NDAA (the National Defense Authorization Act) interdit en général aux agences fédérales, contractuels, bénéficiaires de dons ou de prêt de se procurer ou d'utiliser, sans accord spécifique ou exemption, certains « outils et services de télécommunications » spécifiquement produit par Huawei Technologies Company et ZTE Corporation, ou de matériel de surveillance et applications produit par Hytera Communications Corporation, Dahua Technology Company et Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; comme composante « substantiel ou essentiel » de quelconque système, ou comme principale technologie composante de quelconque système. Counterpart est bénéficiaire de Grant et de contrats fédéraux, émanent du gouvernement américain et doit respecter les normes FAR 52.204-25 Prohibition on Contracting for Certain Telecommunications and Video Surveillance Services or Equipment (Aug 2020) and 2 CFR 200.216.

Il y a-t-il usage d'équipement or composantes d'équipement ou services applicables par le soumissionnaire qui tombe sous « outils et services de télécommunications » interdit ? Oui ou Non.

Signature autorisée : _____
Nom et titre du signataire : _____
Date : _____
Nom de l'entreprise : _____
Adresse de l'entreprise : _____
Téléphone de l'entreprise et site Web : _____
Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable : _____
L'entreprise possède-t-elle un compte bancaire actif (Oui / Non) ? _____
Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) : _____

11. RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres. Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire. Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition. Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives. Les offres les plus compétitives sont demandées. L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes : • Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à

tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat. • Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou • Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole. • Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment. Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes – à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART

12. ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms> and conditions/), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org . Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

13. MODIFICATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET OFFRES REÇUES

Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions. 2. Tout Soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après qu'elle a été remise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction ainsi que tous les détails de cette modification ou correction soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander à tout soumissionnaire des clarifications sur son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de l'offre peuvent être acceptées.

Modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.